



LAMARCHE-SUR-SAÔNE

« Un village où il fait bon vivre »

INFO LAMARCHE N°14 - Juin 2023

LE MOT DU MAIRE

Nos priorités pour ce premier semestre étaient de :

- rendre accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (personnes handicapées) l'église, le bureau d'accueil de la mairie et l'agence postale communale. Les subventions accordées, ont permis de lancer les travaux avec la réalisation d'une rampe d'accès à l'église par la porte latérale gauche.
- aménager et sécuriser la place de La Liberté (place de l'église). Là aussi les travaux ont commencé avec l'installation d'un couloir de sécurité pour les piétons.

Nous avons espéré :

- pouvoir ouvrir la pêche à l'étang "du Milieu"... mais, après une période d'arrêt depuis février - due au retard de livraison du matériel nécessaire à la réparation de la digue entre les deux étangs - les travaux n'ont repris que début mai... malheureusement trop tard pour envisager une réouverture de la pêche dans de bonnes conditions, cette année.
- pouvoir ouvrir le « City stade »... mais là aussi, des retards indépendants de notre volonté pris sur le chantier pour les travaux de finitions (en particulier la mise en sécurité), nous obligent encore à reporter la date de sa mise en service.

Croyez-bien que nous sommes désolés du retard pris par ces travaux et bien que nous n'en soyons pas responsables, nous vous prions de nous en excuser et comptons sur votre compréhension et votre patience.

Nous nous insurgons une fois encore contre les incivilités :

- déjections (canines ???)
- dépôts sauvages
- détériorations



Ces incivilités, de plus en plus nombreuses et de plus en plus graves, constatées sur le territoire de la commune, non seulement polluent notre environnement et compromettent le "bien vivre" espéré par tous, mais les dépenses imprévues qu'elles occasionnent, impactent financièrement le budget communal et retardent la réalisation d'autres projets d'aménagement !

- actes de vandalisme au terrain de foot... qui m'ont amené à prendre un « arrêté de péril » et d'en interdire l'accès...



et sur des terrains privés.

- disparition de matériel signalétique (plaques de rue, matériel de sécurisation de zone de travaux sur les trottoirs)
- irrespect du code rural : nuisances sonores, feux...

Votre maire, Patrick BOVET

LE POINT SUR LES TRAVAUX EFFECTUES PAR LES ENTREPRISES

➔ installation d'un complexe à proximité de l'école élémentaire (voir INFO LAMARCHE N° 11,12 et 13) comprenant

- le « city stade » : plateau-multisports en plein air
- une aire de jeux pour les plus petits

Depuis février, le chantier est à l'arrêt. Les sociétés chargées de l'aménagement ont pris du retard et bien que l'installation du « city stade » et de l'aire de jeux pour les plus petits soit terminée, il reste cependant :

- à sécuriser le site : par la pose de grillage, de clôtures
- à aménager la piste de course et les abords des installations, à poser bancs et tables de pique-nique.

Ce n'est que lorsque ces travaux de finition seront terminés que nous pourrons enfin ouvrir le site au public et aux écoles.

➔ l'aménagement de la « Place de la Liberté » a commencé...



...par l'installation de "plots" afin de matérialiser un couloir de sécurité devant la mairie à l'intention des piétons, en particulier des élèves, aux heures d'entrée et de sortie de l'école élémentaire.

Travaux réalisés par l'entreprise de terrassement « Terra Nova ».



➔ des aménagements afin de rendre accessibles aux PMR (Personne à Mobilité Réduite) les principaux bâtiments communaux ouverts au public : église, mairie et agence postale communale.

L'obtention de subventions a permis de lancer les travaux avec la réalisation d'une rampe d'accès à l'église par la porte latérale gauche.



Ouvrage réalisé en maçonnerie, revêtement en béton désactivé, par l'entreprise « Cêtre Michel » de Laperrière.

En attente : pose d'une rambarde métallique par l'entreprise « Serrurerie/Chaudronnerie Geay » de Pontailleur-sur-Saône.

S'en suivront des travaux similaires pour l'accès à l'accueil de la mairie et à l'agence postale communale.

➔ travaux de réparation des digues des étangs du « Milieu » et du « Fourneau »

Après une période d'arrêt depuis février, due au retard de livraison du matériel nécessaire à la réparation de la digue entre les deux étangs (un "moine" finalement arrivé avec un mois de retard), les travaux ont repris début mai.

Qu'est-ce qu'un "moine" ?

C'est un ouvrage hydraulique ayant pour fonction de faire passer l'eau - entre deux étangs par exemple - d'un niveau haut à un niveau bas.

Il en existe plusieurs modèles, mais celui qui a été retenu est constitué d'éléments superposables, en béton, formant une colonne enterrée dans la digue.



Il sera installé en remplacement de l'ancien ouvrage en pierres qui assurait l'écoulement de l'étang « du Milieu » vers l'étang « du Fourneau » et qui présentait de graves problèmes d'étanchéité.

Conséquence de ce retard, la mise en eau des étangs va se faire plus tard que prévu... trop tard pour rempoissonner l'étang... d'autant plus que ce sera la période de fraie des poissons... En attendant nos étangs se sont transformés en de vastes et verdoyantes prairies.



Le maire et le conseil municipal ont dû à regret, prendre la décision de ne pas ouvrir la pêche à l'étang « du Milieu » cette année. Cependant, le sentier pédestre ombragé qui le borde est réouvert aux promeneurs. Merci de votre compréhension.

→ travaux de rénovation et de mise en conformité du réseau d'eau potable et eaux usées

(voir INFO LAMARCHE N°13)

Rappel : depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes "Auxonne - Pontailier Val de Saône" a pris la compétence "eau potable et assainissement" ce qui l'a amenée à réaliser plusieurs études de diagnostic sur les réseaux existants.

- **rénovation des canalisations d'eau potable vétustes datant de 1930** : de nombreuses fuites constatées provoquent d'importantes déperditions d'eau inacceptables dans le contexte actuel de "chasse au gaspi" de l'eau potable devenue un bien précieux, l'OR BLEU !

Ainsi, dans notre commune d'importants **travaux déclarés " prioritaires* "** ont commencé au centre du village

- rue du Pont : c'est par là qu'arrive la canalisation d'eau potable (après avoir traversé la Saône en souterrain)
- la partie de la rue Général de Gaulle à son intersection avec la rue du Pont et la rue de l'Eglise
- rue de l'Eglise et rue St Antoine : la canalisation conduit l'eau potable jusqu'au château d'eau



***Programme de travaux prioritaires pour un montant de 4,2 millions d'euros pour la période 2022/2026** ; ces investissements bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau, de la Région, et d'une forte implication du Département de la Côte-d'Or.



Un échantillonnage du matériel remplacé sur notre réseau "eau potable" montre à quel point il était urgent d'intervenir.

...les travaux se poursuivront rue des Fleurs, rue du Thorey, rue du Port.

Mardi 9 mai, une réunion "café-chantier" organisée à l'initiative de « Cap Val de Saône », maître d'œuvre des travaux, rassemblant les responsables des entreprises retenues - « SADE » pour Lamarche-sur-Saône - et les élus locaux, s'est révélée très instructive quant aux techniques employées :



→ pour rénover les anciennes canalisations d'eau potable :

- **en ouvrant des tranchées**, remplacement des canalisations trop vétustes - c'est le cas sur le réseau de notre commune - par des tuyaux en résine nouvelle génération, hautement résistante aux fortes pressions et aux chocs éventuels.



- **par réhabilitation sans tranchée** par "chemisage" intérieur des canalisations existantes **si leur état le permet** (diagnostic par caméra) : un robot pousse, gonfle et plaque à l'intérieur du tuyau un fourreau souple qui se rigidifiera au passage de lumières chauffantes. Cette technique innovante proposée par l'entreprise « **Guinot** » présentant le double avantage de raccourcir la durée des travaux et de minimiser la gêne occasionnée aux usagers et aux riverains, ne pourra malheureusement pas être utilisée sur notre réseau au vu de l'état des canalisations jugé trop vétuste.

Par ailleurs, une grande partie des canalisations de notre réseau sert à collecter à la fois les eaux usées et les eaux de pluie, ce qui nuit au bon fonctionnement de la station d'épuration.

La séparation des eaux usées et eaux de pluie s'impose et fera l'objet d'une prochaine tranche de travaux.

→ **pour remplacer les anciennes canalisations d'eaux usées en béton**, désagrégées au fil du temps par l'action des produits chimiques contenus dans les eaux usées (en particulier H₂S : hydrogène sulfuré à odeur caractéristique d'œuf pourri qui se dégage des matières organiques en décomposition), **par des canalisations en grès vernissé** lisse et surtout résistant à l'attaque des produits chimiques.



Dans les rues concernées par les travaux, la mise en place d'un alternat de circulation et de déviations, les coupures d'eau sur le réseau d'eau potable, annoncées par « Panneau Pocket » et par mail envoyés par la SAUR aux usagers, perturbent certes la vie des Lamarchois, mais sont nécessaires au bon avancement des travaux.

Même si la mairie n'est pas responsable des troubles occasionnés, nous vous remercions par avance de votre patience et votre compréhension.

DU MOUVEMENT AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL



→ depuis le 24 janvier, **Magalie Petitjean** vous accueille à **l'agence postale communale, tous les matins du lundi au samedi inclus de 9h à 12h**. Magalie a repris le poste libéré au départ de **Carine Roche**, qui a obtenu sa mutation pour la ville de Dijon.

A noter que des travaux de rénovation à l'intérieur des locaux de l'agence, et des aménagements extérieurs pour l'accès des personnes à mobilité réduite, sont programmés d'ici la fin de l'année 2023.



→ à **l'école maternelle**, **Noémie Chapuis** a repris le poste d'agent technique libéré par **Virginie Dubarre** qui, à l'issue d'une formation menée en parallèle, a obtenu son diplôme d'**AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap)** ; un poste à l'école élémentaire de Longchamp étant à pourvoir dès la rentrée des vacances de printemps, son départ fut précipité... et tout aussi précipitée, l'embauche d'une personne motivée par ce travail et surtout disponible de suite.

Virginie travaillait à ce poste depuis 2015, d'abord comme contractuelle jusqu'en 2017, puis comme titulaire, où elle donnait entière satisfaction en venant compléter l'équipe formée par le personnel enseignant et les 2 **ATSEM** (**A**gent **T**erritorial **S**pécialisé à l'**E**cole **M**aternelle) au service des jeunes élèves de maternelle.



Preuve de cette bonne entente, mardi 25 avril après la classe, ses collègues avaient organisé à son insu un "pot " de départ auquel étaient invités, des représentants de la mairie, des représentants de parents d'élèves... et des élèves aussi...

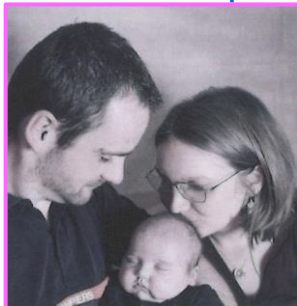
Des cadeaux, des fleurs, des dessins pleins de cœurs... sont venus témoigner de la bonne relation que Virginie a su tisser avec tous...

Bonne réussite à elle dans sa nouvelle mission.

➔ au service technique, le jeune Titouan Roux a été embauché pour seconder Teddy Lacharme pour les travaux d'entretien des espaces verts et du fleurissement de la commune.



Carnet rose / Faire-part de naissance



Monsieur le maire, mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux ont la joie de vous annoncer

La naissance, le 21 février, d'une petite Théa,

chez Marjolaine et Teddy, notre agent technique !

Bienvenue à cette petite princesse et félicitations aux heureux parents !

HONNEUR A NOTRE CENTENAIRE

Née le 11 mars 1920, elle n'avait pas pu fêter ses 100 ans en 2020 à cause de la crise sanitaire...



...une Lamarchoise, Mme Simone Baudry

vient de fêter ses 103 ans aux côtés de son fils Daniel, à l'Ehpad « Chez nous » à Lux où elle réside depuis qu'elle a quitté sa maison à Lamarche-sur-Saône.

Née à Magny-Montarlot, dans une famille de cultivateurs, seule fille d'une fratrie de quatre enfants, après sa scolarité à l'école du village et l'obtention de son Certificat d'Etudes Primaires (ce qui n'était pas rien à cette époque !), tout naturellement elle aide ses parents à l'exploitation agricole.

Le 25 avril 1946, elle épouse à Lamarche-sur-Saône, Marcel Baudry, originaire d'Athée, rencontré sans doute lors d'un bal à l'occasion d'une fête patronale dans les alentours : Simone, tout comme ses parents, adorait aller danser !

Marcel, mari travailleur, exerçait deux métiers, comme beaucoup d'hommes dans cette région : il était employé à la poudrerie de Vonges et maraîcher ; inutile de préciser que Simone lui donnait de sérieux coups de main aux travaux des champs !

De ce mariage, le 6 mars 1949, est né leur unique fils, Daniel, mécanicien de précision maintenant retraité des établissements Rivoire à Dijon.

Elle aime à se souvenir de ses jeunes années où sa maman Valentine l'adorait, elle, seule fille de la famille et la couvrait de présents en or...

Puis elle évoque avec gravité l'époque de la guerre où, la peur au ventre, ils entendaient les soldats ennemis armés forcer leur porte pour s'approprier la nourriture... où ils devaient, en se cachant, rejoindre à pied la place du marché voisin pour y vendre leurs légumes.

De cette époque, elle regrette pourtant ces élans d'entraide, de solidarité qui liaient les habitants d'un même village, d'une même région, valeurs que l'arrivée du machinisme a tuées, pense-t-elle...

Fière d'une expérience de 103 ans, Simone s'autorise à donner des conseils aux nouvelles générations pour une vie heureuse : travailler quand on est jeune - éviter de faire la guerre - respecter son prochain - suivre une bonne morale... et enfin, pour une meilleure qualité de vie, oublier les portables qui isolent de la vraie vie !

DEUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS

Ils ont choisi notre commune pour développer leur activité...

Harvet Richard, plaquiste, jointeur, a installé son entreprise 9, rue de Franche Comté à Lamarche-sur-Saône : « **RHReno** » qui propose des travaux d'isolation, doublage, cloison, plafond et faux-plafond.

Contacts : 06 69 47 25 71 ou Eurl.rh.reno@gmail.com

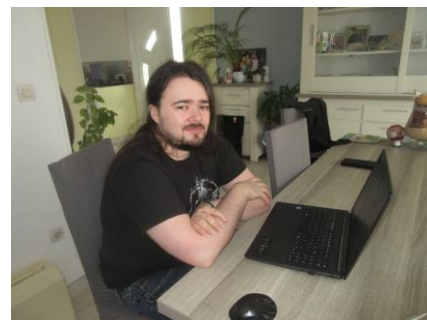
Après deux ans passés à L'IUT d'Auxerre, son diplôme en poche, **Albéric Barbier, 27 ans**, vient de créer son **entreprise individuelle d'« assistance informatique »**.

Il propose ses services, **en se déplaçant dans un rayon de 15 à 20 km autour de Lamarche, sur simple appel téléphonique au 07 81 53 96 06.**

Ses domaines de compétences :

- entretien, réparation et suivi du matériel informatique
- installation de logiciels
- toutes autres questions concernant l'informatique et son emploi

Gageons qu'il n'aura pas de mal à trouver une clientèle nombreuse mise en difficulté par cet outil devenu (presque) indispensable pour toutes démarches administratives !



...félicitations à eux pour leur initiative et souhaitons leur réussite dans leur entreprise !

VIE SCOLAIRE

Les événements pour la fin de l'année scolaire

- à l'école élémentaire

Les ateliers de prévention routière :

Epreuves de l'APER (Attestation de Première Education à la Route ou « permis cyclistes »)

pour les élèves de la classe de CM2 **mardi 16 mai**

Pour faciliter la mise en œuvre de l'enseignement des premières règles de sécurité routière, diverses ressources sont disponibles, notamment :

- un document pédagogique servant de support aux enseignants qui font passer **l'épreuve théorique dans leurs classes.**
- un réseau de coordonnateurs académiques "sécurité routière" intervenant pour **l'épreuve pratique : circuler à bicyclette sur un circuit*** en respectant le code de la route.



*Pour l'installation de ce circuit - sur la place du village - la commune doit cotiser à l'association « Sécurité routière » pour un montant de 150 € ; participation validée en réunion du conseil municipal (délibération n°5-2023).

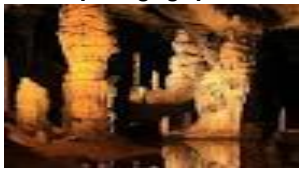


Permis piétons : pour les élèves de la classe de CE2, le vendredi 30 juin

Le **permis piéton** est un dispositif proposé par l'association « Prévention MAIF ». Il vise à faire acquérir aux élèves les compétences de l'"enfant piéton" et concourt à la validation de l'APER.

Cette épreuve sera mise en place avec la collaboration du policier municipal.

Sorties pédagogiques :



Le 01/06, les élèves des classes de CM1 et CM2 ont cumulé la visite de **la grotte d'Osselle** et celle de la **Saline d'Arc-et-Senans**, hauts lieux du tourisme jurassien.



Le 20/06, les élèves de CP/CE1 de la classe de Mme Delarue ont passé la journée à se familiariser avec les "résidents" du parc « **Dino Zoo** » à **Étalans**.

Le 27/06, les élèves de CP/CE1 de la classe de Mme Dalloz et ceux de la classe de CE2 de Mme Roux se rendront au « **Muséo Parc d'Alésia** » à la rencontre de **Vercingétorix**.



30 juin : Concert choral suivi d'une kermesse organisée par le comité de représentants de parents d'élèves, aidé par l'équipe du « Comité des Fêtes » **au profit de la coopérative scolaire**, dans la cour et sous le préau de l'école élémentaire.

Elèves et maîtresses vous y attendent nombreux !

- à l'école maternelle

Sorties pédagogiques :



Les 3 classes se sont rendues à la ferme/élevage des « **Alpagas de la Tille** » à Chambeire : le 2 mai pour les élèves de petite section, le 9 mai pour les élèves de moyenne et grande sections ; les petits ont apprécié d'approcher et de toucher ces animaux prisés pour la qualité et la douceur de leur laine ; ils ont également participé à des ateliers en rapport avec leur élevage.

L'association « **Des abeilles en ville** » est venue à l'école maternelle le 30 mai, proposer une **animation pédagogique** sur la vie des abeilles, ayant pour but de sensibiliser, dès leur plus jeune âge, les enfants sur le rôle essentiel joué par ces insectes pollinisateurs sur la reproduction des plantes.

Le 9 juin, dans le parc du « CCAS » à 17h 30, le spectacle de danses exécutées par les enfants, suivi d'une kermesse organisée par le comité de représentants de parents d'élèves, aidé par l'équipe du « Comité des Fêtes », a connu le même succès que l'année précédente : elle a rapporté la jolie somme de 1000 € qui viendra grossir la caisse de la coopérative scolaire.

La mairie sollicitée pour une participation financière au coût des transports en bus pour les sorties pédagogiques, par décisions du conseil municipal, a alloué une subvention de 1000 € pour l'école élémentaire (délibération n°11-2023) et 618 € pour l'école maternelle (délibération n°23-2023) sur présentation des devis de la société de transport « **Arbois Tourisme** »

Les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire

→ à l'école maternelle : **54 élèves sont inscrits (62 en 2022) répartis sur 3 classes**

→ à l'école élémentaire : **119 élèves sont inscrits (126 en 2022) répartis sur 5 classes**

Tout ce petit monde reprendra le chemin de l'école le lundi 4 septembre. En attendant, bonnes vacances à tous les élèves et leurs parents !

ANIMER NOTRE VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

Avec le « **COMITE DES FÊTES** »

→ **soirée théâtre samedi 25 mars avec la troupe « Genlis en scène »** à la salle polyvalente de Lamarche-sur-Saône



Les "3 coups" ont retenti, le rideau s'est levé et, dès les premières minutes, les nombreux spectateurs ont pu s'émouvoir, mais aussi rire et sourire, pris au jeu d'une intrigue rondement menée par des comédiens amateurs passionnés. Vous étiez parmi le public de cette soirée, vous avez apprécié le spectacle... alors rendez-vous est pris pour 2024 ; n'hésitez pas à en parler autour de vous : le bouche à oreille c'est la meilleure publicité qui puisse exister !

→ la chasse aux œufs de Pâques au square Louis Febvret

Pas le moindre petit recoin du square, joliment décoré pour la circonstance, n'a échappé à la fouille minutieuse effectuée par les petits... sous les yeux amusés des grands !



→ joli succès pour le "spectacle équestre" en plein air « Elzéar », évocation des longues marches des chevaux en transhumance, du cri du vent, du grondement des sabots des troupeaux sauvages...

Déprogrammé en automne 2022, à cause de la blessure d'un des quatre chevaux vedettes, le spectacle présenté par la compagnie « Les chevaux célestes » en partenariat avec « Art & Scènes Côte-d'Or » piloté par le Conseil Départemental de Côte-d'Or, a été reprogrammé dimanche 21 mai, au terrain de foot à 16h.



Le spectacle était gratuit, l'affiche prometteuse, la publicité faite par le "bouche à oreille" (cette représentation était la dernière d'une tournée en Côte-d'Or, durant tout le mois de mai), pas moins de 200 personnes ont bravé la chaleur de ce dimanche après-midi mais ne l'ont pas regretté : ils ont été émerveillés par la **complicité entre la « bergère » et ses chevaux**, qui fait la beauté et la magie de ce spectacle ; un véritable ballet équestre empreint de douceur et de zénitude, accompagné de chants traditionnels interprétés en "live"...

Félicitations aux (4+2) artistes de ce spectacle "hors du commun".



→ fête de la musique, vendredi 16 juin au square Louis Febvret



On ne change pas une affiche qui gagne !

« Jean de Vonges », les orchestres « Not Won » et « STIX » ont animé la soirée jusque tard dans la nuit...

L'équipe du « Comité des Fêtes » n'a pas failli à sa tâche : satisfaire les appétits et étancher les soifs des participants nombreux autour des stands de buvette, frites et plancha !

→ manifestations organisées en partenariat avec la municipalité, dans le cadre de la « Fête Nationale 2023 »



Marché nocturne, buffet / buvette, défilé aux lanternes, bal champêtre et feu d'artifice **auront exceptionnellement lieu vendredi 14 juillet, square Louis Febvret, à partir de 19 h.** D'autre part, les repas offerts aux Lamarchois de plus de 70 ans ne seront pas servis ce jour-là, mais le samedi 9 septembre, à la salle polyvalente.
(voir agenda des manifestations 2023, distribué en février avec « INFO LAMARCHE N° 13 »)

Avec la « GAULE LAMARCHOISE »



Une première à Lamarche...

le « broc-matériel de pêche » organisé le dimanche 28 mai au square Louis Febvret s'est bien passé.

Le soleil était au rendez-vous, les exposants étaient satisfaits : ils ont bien vendu leurs articles.

Quoi demander de plus ? Cette première expérience plutôt concluante encourage les organisateurs à la renouveler au printemps prochain.

Pêcheurs amateurs, tous à vos cannes : la « Gaule lamarchoise » organise son concours annuel, dimanche 3 septembre en bordure de Saône, en aval du pont Camille Baudry.

5h de pêche : le matin de 9h 30 à 12h 30 ; l'après-midi de 14h à 16h

Casse-croûte et boissons sur place

Rendez-vous à 7h 30 Tirage au sort pour l'attribution des places à 8h

Dotations suivant le nombre de participants : 80 € pour le 1^{er} prix / 60 € pour le 2^e / 40 € pour le 3^e / 20 € pour le 4^e ...
et de nombreux autres lots.

Inscriptions par téléphone au 06 31 49 07 98 ou 03 80 47 18 83

Avec la CHORALE « LES ALIZES »

La 3^e bourse puériculture le dimanche 23 avril s'est bien déroulée même si des prévisions météo défavorables ont mis un frein aux exposants moins nombreux qu'à la bourse du printemps 2022.

Par chance, une matinée sans pluie a permis aux 27 exposants de voir défiler des visiteurs intéressés... acheteurs et consommateurs que Jacky et Hubert, les préposés au barbecue, ont su attirer et fidéliser à leur stand.

A propos de l'organisation d'une telle manifestation, nous avons entendu ces questions...

« Quel rapport entre "chant choral" et "bourse puériculture" ? Est-ce bien la vocation d'une chorale d'organiser une bourse puériculture ? Alors, pourquoi ne pas organiser des concerts payants ? »

... auxquelles nous répondons :

Pourquoi pas, s'il s'agit de récupérer des fonds pour "arrondir" les finances de l'association et permettre de la faire perdurer malgré des coûts de fonctionnement de plus en plus élevés et la difficulté d'obtenir des subventions ».

A savoir qu'un concert choral est rarement bénéficiaire, lorsqu'on a dû en amont, s'acquitter de la location d'une salle, de la redevance SACEM et payer en supplément à notre cheffe de chœur des heures de préparation au concert !

**Alors, nous avons dû nous concentrer sur un concert unique de fin de saison :
le Concert Choral donné vendredi 9 juin à l'église St Barthélemy à 20h30.**



Une soixantaine de personnes a applaudi la prestation **des choristes des « Alizés »** qui, dirigés par leur cheffe de chœur Chloé Pernin, **ont interprété une douzaine de chants de tous temps** - allant du « Moyen-Age » en "vieux français", jusqu'à l'époque « Renaissance », pour traverser l'époque contemporaine avec Trénet et terminer avec un chant en anglais de Mika - **sur le thème « souvenirs nostalgiques », mais pas que...**

Pour notre chorale, le seul moyen d'aborder sereinement la prochaine année d'activité serait de recruter... pour atteindre le nombre confortable de 35 choristes (nous sommes actuellement 30).

Alors, si vous aussi, vous aimez chanter, si la vie associative vous tente, n'hésitez plus, venez nous rejoindre !

La chorale "Les ALIZES" recrute...

Une jeune cheffe de chœur dynamique, un répertoire varié

Pas besoin de connaissances spéciales en musique ; seuls bagages exigés : la bonne humeur et la bonne volonté...

Répétition chaque mercredi (sauf période de vacances scolaires) **de 20h à 21h30, à la salle des fêtes de Lamarche-sur-Saône.**

Contacts : la présidente, Marie-Françoise Collinet tel : 06 14 88 04 08 / la vice-présidente, Michèle Vaillard tel : 06 60 28 76 48

Avec l'association « COULEURS DE SAÔNE », ne manquez pas

« EXPO ESTIVALE PEINTURE »

3 peintres différents tous les 15 jours se succéderont pendant l'été 2023

à la Chapelle Notre-Dame de Lamarchotte

Ouverte tous les week-ends du 8 juillet au 20 août (les samedis et dimanches de 10h à 12h et de 14h à 18h)

Entrée libre et gratuite Venez nombreux !

UNE ASSOCIATION LAMARCHOISE A L'HONNEUR : l'Association Education Canine Lamarchoise (AECL)

Association
EDUCATION CANINE
Lamarchoise



Qui sommes-nous ?

Notre club canin est une association loi 1901, créée en 2016 à l'initiative de Jean-Pierre Ladreyt, passionné de la gence canine, sous l'égide de la Société Centrale Canine qui administre tous les clubs canins sous sa responsabilité.

A la recherche d'un endroit propice à cette activité sur la commune de Lamarche-sur-Saône, il jette son dévolu sur un terrain communal en friche, en dehors de l'agglomération, au lieu-dit « chemin du Pasquier de Thorey ».

Il passe alors un accord avec la mairie qui accepte la mise à disposition par bail rural de ce terrain, à charge pour l'association de le remettre en état et de l'entretenir.

Le club participe aux différentes compétitions canines, ouvertes même aux chiens non-inscrits au **LOF**, (Livre des Origines Français), pour l'obéissance uniquement. Les moniteurs sont tous bénévoles, compétiteurs et animés d'une passion commune pour la psychologie canine.

Nos activités à découvrir :



- **L'obéissance** permet de développer la communication avec son chien au travers d'exercices simples et accessibles à tous.

Au travail, le chien doit montrer sa disponibilité, sa souplesse à obéir aux commandements, son enthousiasme et sa rapidité d'exécution.

Concours Régional Obéissance Classe 2... pendant l'épreuve



Concours Régional Obéissance Classe 3... bel exemple de la complicité entre le chien et son maître !



- **Le ring** est le sport canin le plus pratiqué en France, la discipline la plus technique et perfectionniste ; il consiste en sauts, attaques lancées et garde d'objet. Le chien de ring doit être physique, rapide, volontaire, courageux... mais également équilibré, capable de se contrôler, réagir au quart de seconde, être disponible et surtout réceptif au travail.

Saut

attaque lancée

Concours Régional Ring Bourgogne 2022



Concours Régional Obéissance Classe 1



Csau Régional
Les joies du podium



Concours Régional Obéissance Classe 2

- **L'Ecole de chiot** a pour but d'éveiller le chiot, avant l'âge de 6 mois, de lui ouvrir l'esprit, de lui apprendre à supporter le stress qu'il subira dans son existence, mais aussi de répondre correctement à quelques ordres simples, tout en s'amusant avec son maître.

- **Les séances d'éducation** s'organisent autour d'exercices de base d'obéissance, indispensables aux pratiques sportives canines. Votre chien est soumis à des tests d'évaluation qui, s'il en est capable, lui permettront d'accéder à un groupe de niveau supérieur. Le rythme de chaque animal, différent selon son âge, sa race et son hérédité, est respecté tout au long de ces séances d'éducation.

Quelques petits conseils pour bien démarrer l'éducation de votre chien

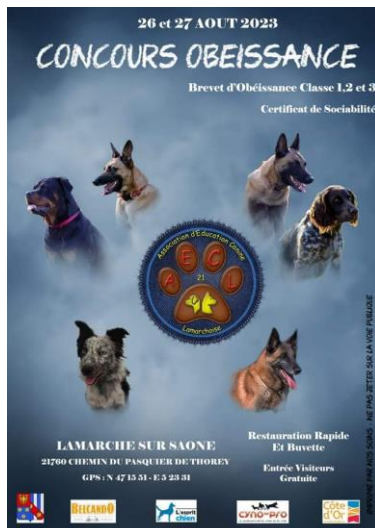
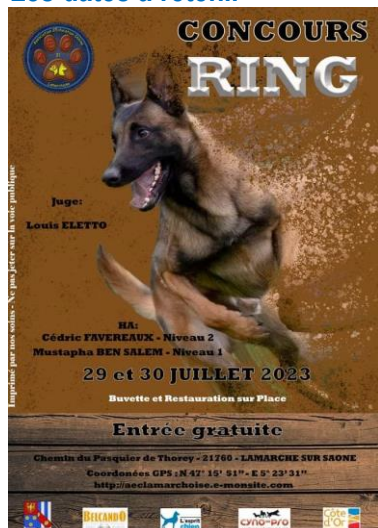
- le nourrir seulement après que la famille ait pris son repas
- Ne jamais lui donner à manger à table
- Ne pas l'autoriser à dormir sur les fauteuils ou le lit
- Garder l'initiative des caresses
- Jouer avec lui sans le laisser avoir le dessus
- Le toiletter régulièrement et à l'improviste
- Ne jamais le laisser franchir une porte avant vous, son maître
- Ne jamais l'autoriser à avoir une position dominante et vous regarder d'en haut
- Utiliser des ordres simples, ne jamais rester sur un échec

En résumé, un bon maître doit être...

...logique, strict, ferme

ET affectueux !

Les dates à retenir



Nous contacter :

Par téléphone au **06 70 97 81 79**

par mail jp.ladreyt21@gmail.com

ou venez nous rencontrer au terrain d'entraînement
« **Chemin du Pasquier de Thorey** »

le samedi après-midi de 14 h à 16h

LA MUNICIPALITE ET LA PROTECTION ANIMALE... voir « INFO LAMARCHE N°12 » d'Octobre 2022

- le problème des chats errants

Certains lamarchois, « amis des bêtes », apitoyés par leur sort, pensent bien faire en les nourrissant ; il n'en est rien, au contraire... sachez que le nourrissage de ces animaux ne fait qu'en augmenter le nombre et les rend indésirables auprès du voisinage !

Des animaux errants ayant été à nouveau signalés un peu partout sur le territoire de la commune, une nouvelle campagne de capture vient d'être lancée en partenariat avec l'association « 30 MILLIONS D'AMIS » pour une trentaine de chats, leur identification et leur stérilisation.

Les pièges étant installés à la tombée de la nuit, il est recommandé aux propriétaires de chats de veiller, autant que faire se peut, à ce que leurs animaux restent enfermés la nuit.

Mais n'ayez aucune inquiétude, si ceux-ci sont identifiables, ils seront immédiatement relâchés après contrôle d'identification par les soins de la commune ou du vétérinaire partenaire, comme le prévoit le programme.

Un merci à Mme Bailly, qui, bénévolement se charge de la pose des cages de capture sur les lieux de signalement et des démarches auprès des services vétérinaires partenaires.

- une fin heureuse pour l'âne « Titeuf » alias « Calisson »

Plus ou moins abandonné depuis plus de 10 ans par ses propriétaires sur une pâture inondable route de Vielverge, l'animal avait dû être sauvé à plusieurs reprises - en période de crue de la Saône ou en période de canicule et de sécheresse - par l'intervention des pompiers ou de particuliers et plus récemment par le maire de Lamarche.



Très sensible à la maltraitance animale et soutenu par des particuliers, celui-ci a engagé une procédure afin de soustraire légalement l'animal - que l'on avait baptisé « Calisson » - à son propriétaire.

- toute l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre
- dans tous les lieux où se rassemble un grand nombre de personnes
- dans ou en direction des immeubles d'habitation
- dans ou à proximité (200m) autour des zones forestières



→ environnement

Les haies et arbustes débordants sur la voie publique doivent être taillés par les riverains à la limite de leur propriété.

Les propriétaires ou locataires doivent dégager **les feuilles, l'herbe, la neige ou le verglas sur le trottoir de leur habitation.**

En cas d'accident, ils sont tenus pour responsables.

Le personnel technique communal n'est chargé que de l'entretien des trottoirs devant les bâtiments communaux et les services publics.



A ce propos... afin d'embellir la traversée de notre village, des graines de fleurs* vont être semées par les employés communaux au pied des 50 arbres qui ornent nos trottoirs



Charge à vous riverains de les aider à pousser : les désherber et suivre les judicieux conseils des anciens en privilégiant le binage qui, selon eux, vaut deux arrosages !
Merci pour elles.

*Pois de senteur (grimpantes) – cosmos (hautes et dressées) – capucines naines (couvrantes)

→ feux de jardin

Vu le Code des Collectivités Territoriales, vu le Code Pénal, vu le Règlement Sanitaire et Social, **l'arrêté municipal en date du 30 juin 2008**, considérant qu'il y a lieu de réglementer la pratique des feux de jardin dont les émissions de fumée répétées sont, par leur importance et leur durée, de nature à porter atteinte à la salubrité publique, **interdit l'allumage de feux de jardin tous les jours : jours ouvrables, dimanches et jours fériés, sur le territoire de notre commune.**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux de la police municipale qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Cette interdiction ne concerne pas pour l'instant l'usage de barbecues... (à condition que ceux-ci ne se transforment pas en brûloirs !)

... mais, en cas de sécheresse extrême, la préfecture pourrait être amenée à l'interdire, ainsi que l'accès aux massifs forestiers.



Se déplacer facilement, du lundi au vendredi, hors jours fériés (RDV - courses - marché d'Auxonne - médecins - Pôle emploi - se rendre en gare d'Auxonne - promenades - shopping à Dijon...) **une navette à votre disposition.**



Economie, convivialité, mobilité, simplicité... simple comme un coup de fil !

Téléphonez la veille pour le lendemain avant 17h, du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h. « Lisa » s'arrête aux arrêts «Transco » de chaque commune desservie.

Ce service est accessible à tous.

Pour les **Personnes à Mobilité Réduite**, merci de signaler votre situation lors de la réservation.

Tarif unique : 1,50 € le trajet

L'historique de la gare a déjà été traité pour partie dans la rubrique « C'EST NOTRE HISTOIRE » des n°12 d'octobre 2022 et 13 de février 2023 de INFO LAMARCHE.

La gare marchandises

Pendant des décennies l'activité de la gare marchandises dépendait principalement de la Poudrerie de Vonges et des « Sociétés d'explosifs » du canton, appelées plus communément « les cartoucheries » : deux cartoucheries lamarchoises, celles de Vielverge et Pontailleur-sur-Saône.

Ces usines se rendaient à la gare marchandises, au début, par voitures à cheval, puis par camions et plus tard avec le locotracteur de la Poudrerie (appelé le Coucou), pour charger ou décharger des wagons complets de matières premières (charbon de bois, salpêtre, nitrate...) ou des produits finis (cartouches, explosifs, détonateurs, *poudre noire*, *poudre jaune*...). Les véhicules des usines disposaient, moyennant une redevance fixée par contrat, d'un embranchement particulier et d'un accès direct pour parvenir aux installations du trafic marchandises. Les camions chargeaient et déchargeaient depuis le quai abrité de la gare marchandises ; les wagons tirés ou poussés par un locotracteur pouvaient stationner à l'intérieur de la halle ou sur des voies de garage avant d'être accrochés à un train de la SNCF.

Les wagons de poudre et ceux de détonateurs ne circulaient pas le même jour et leur stationnement était très réglementé.

Des bons de livraison et d'expédition archivés nous donnent d'autres exemples de fret :

- En 1902, la Fonderie saint Bernard à Dijon prévient « monsieur le maire qu'elle a expédié la nouvelle cloche Magdeleine-Albertine d'un poids de 534 kg avec son battant neuf, par chemin de fer, petite vitesse, en gare de Lamarche ».
- En 1944-1945, des envois réquisitionnés sont expédiés aux Acières et Fonderies d'Auxonne et trois ailes d'avion réduites à l'état de ferrailles, aux établissements Godart à Dijon.
- En 1954, monsieur Millier, entrepreneur de maçonnerie à Lamarche doit prendre livraison de wagons de matériaux de construction provenant de l'Usine Everite Sitube.
- En 1951 et en 1956 des grumes de bois partent à destination de l'Italie.

Autres exemples d'expédition (de 1959 à 1971) : des wagons de traverses, une brouette à claire-voie, un transpalette, des paniers d'imprimés, un établi repliable, un vélo et une échelle double pour réparation, des caisses de pièces en fonte brisées, un coffre-fort sans porte, des appareils anti-choc, etc.

Créée en 1964 par André Piot, la « Cita » expédie à ses débuts, des cuves à mazout en inox, puis plus tard des candélabres également en inox, des grues démontées peintes en bleu pour les usines Boilot Pétolet à Dijon, celles-ci jusque dans les années 1980.

En 1969, des wagons spécialement équipés transportent des explosifs en direction de l'Allemagne.

En 1970, en provenance de Pierrefitte, vingt tonnes d'azote.

Les Lamarchois se rappellent de la « grue à bras, fixe » de la gare qui se manoeuvrait avec une roue à manivelle de chaque côté et tournait sur elle-même manuellement, avant d'être motorisée en 1969. Elle a été également utilisée par les entreprises Gourmet de Pontailleur-sur-Saône et May de Magny-Montarlot, pour des grumes de bois et traverses, par l'entreprise Pavési de Lamarche, pour du sable.

En 1971, Jacques Gremeret était toujours gérant de PAG (point arrêt géré) pour le fret. Louissette Valtot fut la dernière employée.

Dans les années 1980, les établissements Bossu Robert de Poncey-les-Athée (grossiste en fruits et légumes) déchargeaient des wagons de choux fleurs, pommes de terre, pêches, etc., en provenance d'Italie.

Indépendante de la gare de voyageurs, la gare marchandises est actuellement la propriété d'un particulier. Les voies de dérivation pour y accéder n'existent plus.



Les gares : voyageurs et marchandises



Les chefs de gare

Quelques noms cités par les habitants : M. Richard (décédé en 1917) – M. Jacquinot avec M. Buisson, sous-chef de gare puis M. Charles (en poste en 1968), et M. Petit.

Souvenirs de Marie-Thérèse

Marie-Thérèse Jacquinot, fille du chef de gare, nous a confié quelques souvenirs lorsque dans les années 1947 à 1966 sa famille habitait la gare de Lamarche. Avec ses frères et sœurs et les garçons du sous-chef de gare, M. Buisson, elle fréquentait l'école communale.

Les logements des deux familles étaient au premier étage et la chambre de « l'intérimaire » aménagée en 1948 au rez-de-chaussée. Tous utilisaient les toilettes-voyageurs située à l'extérieur, sur le ballast, en bout de quai direction Vonges.

Les enfants jouaient dans les immenses caves voutées peu éclairées par des soupiraux (elles abritaient entre-autre la soute à charbon à usage domestique), également le long des voies, dans « la guitoune » (partie fermée du dernier wagon réservée au personnel). Cependant, ils respectaient les consignes : les feux clignotants pour le Coucou de la Poudrerie, l'interdiction formelle de s'approcher de la grue lorsque celle-ci était en mouvement ou de monter sur les piles de bois.

Enfant, ce qui l'impressionnait le plus, c'était l'activité due aux différentes manœuvres des locomotives pour le fret et la circulation dans l'enceinte de la gare marchandises : camions des cartoucheries lamarchoises, de la Celtite de Vielverge, de la Poudrerie de Vonges puis plus tard son « Coucou », sans oublier le « cheval de la Kinsite » car Marie-Thérèse devait ramasser les crottins, pour la propreté, et ensuite les répandre dans le jardin.

La cartoucherie lamarchoise du « Fays, la Kinsite » a utilisé pendant des décennies la voiture avec un cheval de trait, conduite notamment par Marius Roux. Lorsque le trajet se faisait à vide, ce dernier pouvait s'asseoir sur la charrette ; par contre, Marius Roux devait impérativement marcher à côté du cheval lorsqu'elle était chargée, principalement de fûts et caisses de poudre noire, de poudre jaune, de cartouches.

Ayant la réputation d'être des enfants sages, les gamins étaient quelquefois invités à monter dans les locotracteurs « Asseyez-vous là et surtout ne bougez pas ! » et chacun leur tour, ils avaient la permission - et quelle fierté - d'actionner le sifflet à vapeur (avertisseur) qui faisait un bruit strident.

Marie-Thérèse se souvient également des consignes particulières et des rondes de nuit pendant la guerre d'Algérie, du déraillement d'une locomotive : quelle effervescence pour procéder au relevage de la machine et la remettre sur rail, des noms des facteurs-enregistreur : MM. Klee, Brocard, Flament, et de celui des chauffeurs de camions.

De bons souvenirs ! Tout le monde se connaissait et sympathisait.

La gare aujourd'hui

C'est en 1997 que des particuliers, « amoureux du chemin de fer et de son patrimoine » font l'acquisition de la gare voyageurs, à l'abandon depuis une vingtaine d'années.

Malgré les vitres cassées, les herbes folles envahissant les rails et l'ensemble des bâtiments, « la gare de Lamarche fut leur coup de cœur ». Résidence secondaire dans un premier temps, le couple entreprend des travaux intérieurs pour l'occuper comme habitation principale.

Le bruit des trains ne dérange nullement les propriétaires : « pour nous, c'est une musique ». Selon le vent et avec l'habitude, ils les entendent venir de loin et se précipitent pour commenter le convoi. Ils ne manquent pas de sortir pour saluer le conducteur de la locomotive diesel qui leur répond... en klaxonnant, ou pour prendre des photos (deux premières photos ci-dessous).



Train de céréales



Salut au chauffeur de la locomotive



Type de grue de la SNCF

Soucieux de préserver le caractère spécifique du bâtiment, les propriétaires ont restauré en bout de quai, les toilettes extérieures et entrepris des travaux sur les murs extérieurs (changement de pierres, etc.). Sur l'habitation, on aperçoit toujours les inscriptions : 1854 (date de construction), LAMARCHE (station de Lamarche) et 245 m (repère de nivellement).

Depuis leur installation, outre les trains de céréales, le couple en a observé en provenance d'Arc-les-Gray, chargés de grumes de bois ou de gros matériel agricole John Deere (presses, tracteurs). Quelquefois, le dimanche, vers 22 h, passe un train de céréales tracté par une locomotive diesel, jaune, anglaise.

On remarque sur les photos de la page précédente des années 2013-2014 que les trains circulaient sur la voie en bordure du quai. Il n'en est plus ainsi depuis les travaux effectués par l'entreprise Colas Rail, ils empruntent la voie la plus éloignée du quai.

Merci à ce couple qui a restauré le bâtiment-voyageurs de notre gare. « SOUVENIR ! » pour des générations de Lamarchois.

Trafic actuel

Le trafic actuel de fret est très aléatoire, il dépend surtout de la saison agricole pour le transport des céréales : deux à trois passages par jour, pas toujours à heures régulières, ou en soirée, ou le dimanche, et parfois de longues périodes sans convoi. Tous les jeudis entre 7 h et 7 h 30 passe un train Auxonne-Dôle-Gray, à vide.

C'est Europorte, premier opérateur privé de fret ferroviaire en France qui assure la traction des trains de fret sur le réseau Gray-Lamarche-Villers-les-Pots, la gare de Dôle faisant la gestion de cette ligne. Les Lamarchois ont pu compter, pour un train de céréales, jusqu'à vingt et un wagons à quatre essieux pour un poids total et maximum de mille-six-cents tonnes autorisé.

Cette société dispose d'un atelier de maintenance à Arc-les-Gray dans lequel les locomotives sont entièrement contrôlées et révisées.

Supervisée par la SNCF, Colas Rail, entreprise française de travaux publics spécialisée dans les travaux ferroviaires, assure la maintenance, sur notre commune, des voies et du fonctionnement du passage à niveau automatique.



Rendez-vous des Lamarchois pour le dernier passage d'un train de voyageurs, traction à vapeur

Merci à tous ceux qui m'ont permis de finaliser ce document d'histoire locale grâce aux prêts de leurs documents, photos ou à l'évocation de leurs souvenirs.

Recherches et rédaction : Thérèse Mathiron



Ont participé à la rédaction

Martine Armand - Patrick Bovet
Jérémy Collin - Pascale Fautré
Pierre Jacquet - Gilles Lemunier
Philippe Lesavre - Thérèse Mathiron
Édith Vaillant - Michèle Vaillard

Rédaction, photographies, conception et distribution « Info Lamarche N°14 » réalisées par la 1ère Commission « Communication - Information » (650 ex. 06/2023). Erreurs et omissions qui pourraient être relevées au sein de cet ouvrage seraient purement fortuites et ne sauraient engager la responsabilité de l'équipe chargée de son élaboration.